

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de frs 1'100'000.- pour la 3^{ème} étape de l'aménagement du Parc des Rives du Lac

réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierre-André Michoud « pour la création du Forum des Rives »

réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Jean-David Chapuis « pour la création de deux nouveaux terrains de mini football aux Rives du Lac »,

réponse au postulat de Madame la Conseillère Aude Briand « pour la création d'une place de jeux pour seniors ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le Parc des Rives du Lac a été inauguré en 2007. Préalablement, un crédit d'un montant de frs 2'400'000.- a été accordé pour la réalisation de cet espace. Aujourd'hui, il convient de compléter le parc actuel par des aménagements divers pour un investissement de frs 1'100'000.-. Il s'agit notamment d'équiper le parc de WC et d'un nouveau terrain de mini football, d'aménager l'entrée ouest du parc, de sécuriser la Place des Fêtes, ainsi que de mettre en place un fleurissement plus écologique.

Le présent préavis répond également au postulat de Monsieur le Conseiller Pierre-André Michoud « pour la création du Forum des Rives », au postulat de Madame la Conseillère Aude Briand « pour la création d'une place de jeux pour les seniors », ainsi qu'à celui de Monsieur le Conseiller Jean-David Chapuis « pour la création de deux nouveaux terrains de mini football aux Rives du Lac ».

2. Nouvelles constructions

2.1 Construction d'un WC public

Le parc manque de WC, en particulier à proximité des jeux pour enfants : des demandes de la part des usagers sont régulièrement adressées à l'administration communale dans ce sens. Pour répondre à ces requêtes, la Municipalité a validé la construction d'un WC public dans le parc des Rives du Lac, à l'intersection du chemin des Bosquets et du chemin qui descend vers le lac, le long de l'anneau de l'USY. Cet endroit est adéquat étant donné sa situation centrale et sa proximité avec une ancienne canalisation d'eaux usées de l'Expo 02 qui permet un branchement facile. L'architecture et le choix du matériau seront définis lors de la finalisation du projet. Ils devront de toute façon répondre aux contraintes de ce type de bâtiment : présence de l'eau, facilité de nettoyage et durabilité du bâtiment et des installations.

2.2 Buvette des Rives du Lac

La buvette des Rives du Lac a été conçue comme un pavillon d'été, ouvert par beau temps et les jours de spectacle. Il ne s'agit donc pas d'un restaurant exploitable à l'année. C'est pourquoi elle comprend une cuisine fermée et un simple couvert réservé aux clients.

Actuellement la buvette est gérée par l'association du Petit-Globe. Les besoins ont petit à petit évolué. Les heures d'ouverture et les prestations offertes par l'exploitant ne correspondent plus à la vocation première, ni aux possibilités du bâtiment. Pour assurer les prestations imposées, la fermeture latérale du couvert est une demande récurrente.

Pour parer au plus pressé, le Service de l'urbanisme et des bâtiments a fait poser provisoirement des bâches pare-vent translucides côté bise.

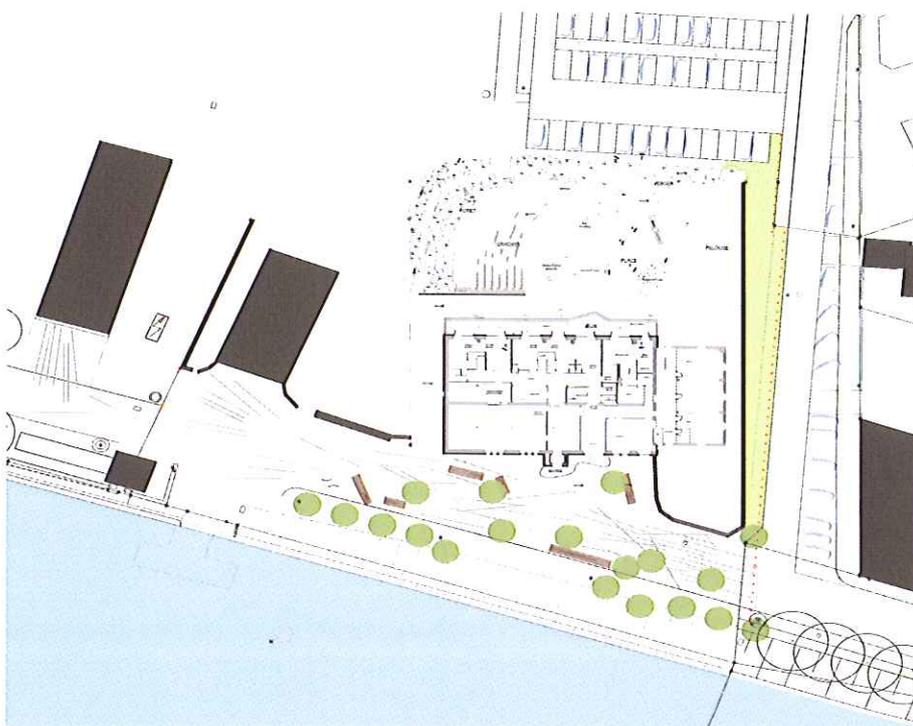
Le contrat liant la Ville à l'Association du Petit-Globe se terminera fin 2011. La Ville reprendra à ce moment la gestion de la buvette. La présente demande de crédit permettra de mettre en place un dispositif définitif sous forme de parois coulissantes en verre.

3. Nouveaux aménagements

3.1 Aménagement de l'entrée ouest du parc

La Municipalité souhaite marquer l'entrée du parc par des aménagements en lien avec la nouvelle crèche (Nogent 5). Cet aménagement comprend des arbres et des bancs ainsi que des potelets qui limiteront l'accès des véhicules dans le parc.

Par ailleurs, de nombreuses demandes ont été faites par les usagers du parc pour obtenir davantage de bancs dans le parc lui-même. Il est proposé de disposer 5 éléments de bancs devant la crèche, 15 bancs le long du quai de Nogent et 10 bancs supplémentaires à l'intérieur du parc.



Aménagement de l'entrée ouest du parc : marquage au sol, plantation d'arbres, dépose-minute pour la crèche, potelets et bancs.

3.2 Fleurissement écologique par des plantes vivaces

La Municipalité et les services souhaitent remplacer le fleurissement annuel, qui s'avère peu concluant, par des plantes vivaces.

Les plantes vivaces présentent l'avantage, une fois installées, de former un écosystème autorégulé qui nécessite très peu d'entretien et ne doit pas être replanté chaque année. Le mélange envisagé a été mis au point par la Haute école de Wädenswil (ZH). Il est particulièrement favorable à la biodiversité et ne nécessite aucun traitement chimique ni engrais.

Une première plantation sera réalisée sur une bande test. Si cet essai est concluant, le même principe sera étendu au reste des plates-bandes du parc.



4. Réparations et petites installations

4.1 Filets d'ombrage

Les filets d'ombrage ont été posés pour la première fois en juin 2007 (filets blanc) pour un coût de frs 70'000.-. En 2008 déjà, de fortes rafales de bise en ont déchiré la plupart. En 2009, une tentative de pose de filets différents s'est soldée par un nouvel échec.

De nouveaux prototypes sont testés actuellement. Si l'un des prototypes est satisfaisant, de nouveaux filets d'ombrage seront installés pour l'été 2011. A défaut, il s'agira d'envisager une autre solution, par exemple une « végétalisation horizontale » plutôt que des toiles.



2008





2009



4.2 Terrains de beach-volley

Lorsque la bise est forte, le sable des deux terrains de beach-volley (parc et piscine) est emporté et se répand sur plusieurs dizaines de mètres. Les haies de saule plantées à l'arrière de l'un des terrains constituent un brise-vent efficace en été, grâce au feuillage, mais pas en hiver.

La mise en place d'une bâche de protection sur le terrain de la piscine résout le problème. En revanche, dans le parc qui est public, la bâche subirait rapidement des dégradations. C'est pourquoi, les jardiniers utiliseront un sable à granulométrie plus grossière lors des apports de compléments de sable, ce qui résoudra en partie le problème.

4.3 Marquage des conduites souterraines de la Place des Fêtes

Les conduites électriques d'alimentation des quatre armoires de la Place des Fêtes sont régulièrement perforées lors de l'installation des tentes. Pour améliorer leur repérage en surface un marquage par trois rangs de pavés avec des joints enherbés sera réalisé. Par la même occasion, les quatre armoires électriques dépassant du sol seront remplacées par des regards souterrains.

4.4 Points d'eau et regards d'eaux usées sur la Place des Fêtes

Plusieurs problèmes pratiques sont apparus à l'usage. Les deux points d'eau de boisson, qui se trouvent de l'autre côté de l'avenue de l'Hippodrome, obligent à tendre des tuyaux à travers la chaussée pour être branchés aux installations temporaires lors de manifestations sur la Place des Fêtes.

En outre, certaines évacuations d'eaux usées sont branchées par les utilisateurs sur des canalisations d'eaux claires, car la distance entre les caravanes et les regards d'eaux usées est trop longue.

La Municipalité souhaite donc déplacer les deux points d'eau de boisson, poser un nouveau regard sur le parking ouest et équiper la Place des Fêtes d'un regard EU supplémentaire, de sorte à faciliter le branchement de WC sur la place.

5. Réponse aux interventions au Conseil communal

5.1 Postulat de Monsieur le Conseiller Jean-David Chapuis « pour la création de deux nouveaux terrains de mini-football aux Rives du Lac ».

Dans sa motion (séance du 1^{er} octobre 2009) transformée en postulat, Monsieur le Conseiller Jean-David Chapuis demande la construction de deux nouveaux terrains de mini football dans le Parc des Rives du Lac. Il ressort de ce document que le terrain existant serait l'endroit le plus utilisé du parc et que les terrains supplémentaires sont nécessaires pour attirer encore plus de personnes vers le lac.

Il est en effet possible de réaliser un terrain supplémentaire dans le prolongement de celui existant. En revanche, un second terrain nécessiterait l'abattage d'arbres et empièterait sur des surfaces utilisées pour d'autres activités. Par ailleurs, en semaine, les terrains sont souvent peu fréquentés. Le besoin de deux terrains supplémentaires, portant à trois l'offre dans le parc, n'est donc pas avéré. C'est pourquoi, il est proposé de ne réaliser qu'un seul terrain supplémentaire.



5.2 Postulat de Madame la Conseillère Aude Briand « pour la création d'une place de jeux pour seniors »

Dans sa motion (séance du 1^{er} octobre 2009) transformée en postulat, Madame la Conseillère Aude Briand propose la création d'une place de jeux pour les seniors, éventuellement dans le périmètre du parc.

Cette installation n'est pas judicieuse dans le parc des Rives du Lac, qui est éloigné d'un bassin d'utilisateurs potentiels. L'expérience de projets similaires (commune de Meyrin) suppose que les seniors habitent tout à côté, de sorte à limiter leur déplacement. A défaut, l'installation est peu utilisée. En outre, un tel projet devrait être initié en collaboration étroite avec le mouvement des aînés et faire l'objet d'une animation adéquate. En effet, une place de jeux pour seniors (ou multi-générationnelles) n'est pas une installation comparable à celle pour enfants, qui se suffit à elle-même.

Pour ces raisons, il est proposé de renoncer à la construction d'une place de jeux pour seniors dans le parc, sans préjuger de l'implantation d'un tel équipement ailleurs sur le domaine public, en un lieu plus approprié.

5.3 Postulat de Monsieur le Conseiller Pierre-André Michoud « pour la création du Forum des Rives »

Dans sa motion (séance du 7 mai 2009) transformée en postulat, Monsieur le Conseiller Pierre-André Michoud propose la création d'une butte faite de matériaux naturels formant un arc de cercle. Il s'agirait de la réaliser à l'opposé des tribunes en évaluant de manière ad hoc son éloignement.

Une des qualités du Parc des Rives du Lac consiste notamment en son ouverture et sa fluidité. Grâce à des interventions limitées, les différentes activités s'organisent avec un faible encombrement de l'espace. Cet état de fait a permis le déplacement des principales manifestations d'envergure de la Place d'Armes à la Place des Fêtes (Cirque Knie, Comptoir du Nord vaudois, etc.). Il serait par conséquent inapproprié de restreindre cette surface par une butte permanente qui limiterait l'espace disponible et sa fluidité sans pour autant apporter une qualité supplémentaire au parc, sur le plan pratique comme esthétique. On notera également que l'emprise de cette butte remettrait en question l'utilisation actuelle de la Place des Fêtes, notamment l'organisation du Comptoir du Nord vaudois.

Par contre, afin d'aller dans le sens du postulat, particulièrement de permettre l'organisation en plein air d'événements d'envergure à Yverdon-les-Bains, la mise en place d'installations provisoires sous la forme de gradins démontables, par exemple, paraît plus appropriée.

Pour ces raisons, il est proposé de renoncer à la construction d'une butte permanente dans le Parc des Rives du Lac.

6. Aspect financier

6.1 Récapitulation du coût des mesures

Objet	Description	Total
2	Nouvelles constructions	
2.1	WC public	114'000
2.2	Fermeture de la buvette des Rives du Lac par parois coulissantes	170'000
3	Nouveaux aménagements	
2.1	Aménagements de l'entrée ouest du Parc en lien avec la nouvelle crèche	225'500
3.2	Mise en place d'un fleurissement écologique	83'000
4	Réparations et petites installations	
4.1	Filets d'ombrage	60'000
4.2	Protection des terrains de beach-volley	7'500
4.3	Marquage des conduites du SEY de la Place des Fêtes	97'500
4.4	Points d'eau et regards pour les eaux usées de la Place des Fêtes	52'000
5	Réponse aux interventions au Conseil communal	
5.1	Nouveau terrain de mini-foot	180'000
Total		989'500
Taxes et frais		5'500
Intérêts intercalaires		25'000
Divers et imprévus		80'000
Total TTC		1'100'000

6.2 Financement

Un montant de frs 600'000.- est prévu au plan des investissements. La différence avec le coût final résulte d'aménagements complémentaires.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à frs 76'700.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, frs 18'700.-, l'amortissement, frs 36'000.-, et les frais d'entretien, frs 22'000.- (2 %).

7 Planning

Sous réserve de l'acceptation du crédit d'investissement par le Conseil communal, le planning est le suivant :

Trimestre	2010				2011				2012			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Préavis Conseil Communal												
Finalisation du projet, appels d'offre entreprises												
Mise à l'enquête WC												
Préparation de l'exécution, exécution												



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre la 3^{ème} étape d'aménagement du Parc des Rives du Lac ;
- Article 2: Un crédit d'investissement de frs 1'100'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 1109 «Rives du Lac, 3^{ème} étape » et amortie en 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. von Siebenthal

Le secrétaire adjoint

Y. Martin

Délégué de la Municipalité : Monsieur Paul-Arthur Treyvaud